



IMO-OMI



UNEP-PNUE

REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY
RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)

CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION
D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)

MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE



9^{ème} Réunion des Correspondants du Centre
Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution
Marine Accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.30/8
27 mars 2009

Malte, 21-24 avril 2009

Original: anglais

Point 8 de l'ordre du jour

MISE EN ŒUVRE DU PROJET SAFEMED

Soumis par le Secrétariat

Contexte

1. Lors des 7^{ème} et 8^{ème} Réunions des Correspondants du REMPEC, le Secrétariat avait donné des informations sur la mise en œuvre du Projet régional de l'Union Européenne d'une durée de trois ans financé par le Fonds MEDA¹ intitulé « Coopération EUROMED sur la Sécurité Maritime et la Prévention de la Pollution provenant des Navires – SAFEMED », que le REMPEC met en œuvre dans dix pays méditerranéens partenaires Euromed² à savoir l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, l'Autorité palestinienne, la Syrie, la Tunisie et la Turquie, depuis le 1^{er} janvier 2006.

2. Il convient de rappeler que le Projet SAFEMED intervient en réponse au souhait de l'Union Européenne (UE) de développer une coopération euro-méditerranéenne sur la sûreté et la sécurité maritimes et la prévention de la pollution provenant des navires en fournissant des conseils et une assistance techniques aux États méditerranéens non membres de l'UE identifiés par le Processus de Barcelone de 1995. L'objectif du Projet SAFEMED est d'atténuer les écarts qui existent actuellement dans l'application de la législation maritime dans la région entre les États membres de l'UE et les pays méditerranéens partenaires non membres de l'UE, par la promotion d'une mise en œuvre uniforme, effective et cohérente des conventions et règles internationales pertinentes visant à une meilleure protection du milieu marin dans la région méditerranéenne via la prévention de la pollution en provenance des navires.

3. Il était initialement prévu que la phase de mise en œuvre des prescriptions opérationnelles du Projet SAFEMED prenne fin le 31 décembre 2008. Néanmoins, elle a été officiellement prolongée jusqu'à fin avril 2009, essentiellement pour permettre à la Commission Européenne (CE) et à l'équipe du Projet d'organiser, en 2009, la 5^{ème} Réunion du Sous-groupe de travail sur la sécurité maritime du Groupe de travail sur le transport maritime du Forum euro-méditerranéen des transports (qui agit également en qualité de Comité consultatif pour le Projet SAFEMED), ainsi que pour permettre au REMPEC de finaliser et conclure la mise en œuvre des dernières tâches du Projet.

¹ Le programme MEDA est le principal instrument financier de l'Union Européenne au service du Partenariat euro-méditerranéen. Il prévoit des mesures d'accompagnement techniques et financières pour la réforme des structures économiques et sociales des partenaires méditerranéens.

² Fait référence aux « Partenaires méditerranéens » tel que ce concept a été défini dans le cadre du Partenariat Euro-méditerranéen de 1995 (Processus de Barcelone) et représente un cadre large de relations politiques, économiques et sociales entre les États membres de l'Union Européenne et les Partenaires du Sud de la Méditerranée.

Mise en œuvre des activités du Projet SAFEMED

4. Pour atteindre ses objectifs, le Projet SAFEMED avait prévu la mise en œuvre de tâches spécifiques dans cinq domaines d'activités, distincts mais étroitement interconnectés, à savoir l'application des instruments obligatoires par l'État du pavillon, la sécurité de navigation, la protection du milieu marin, l'élément humain et la sûreté des navires et des installations portuaires. Tous les aspects des tâches du Projet devaient donner lieu à un transfert de connaissances au travers de missions d'évaluation des besoins, de l'élaboration d'études, d'une assistance technique directe, de la formulation de recommandations et de directives et du renforcement des capacités, notamment et entre autres par la formation. Tandis que les conventions maritimes internationales et les obligations spécifiques qu'elles imposent constituent la base et le cadre des concrétisations, le Projet accompagne les bénéficiaires dans le respect de leurs engagements en les aidant à identifier les obstacles à la mise en œuvre de ces conventions et à acquérir les capacités requises pour surmonter les problèmes.

5. Tout au long de la mise en œuvre du Projet SAFEMED, le REMPEC a bénéficié du soutien technique de l'Organisation maritime internationale (OMI), de la Commission Européenne (CE) et de l'Agence Européenne pour la Sécurité Maritime (AESM). L'OMI a également apporté un soutien administratif et a supervisé la mise en œuvre globale du Projet.

6. Pour faciliter la mise en œuvre du Projet, au moment de commencer la mise en œuvre des activités du Projet SAFEMED, le REMPEC avait demandé aux bénéficiaires de désigner des correspondants nationaux qui seraient les principaux canaux de communication du Projet et les principaux interlocuteurs des experts en mission dans les pays bénéficiaires. Ces correspondants nationaux ont également représenté les bénéficiaires au Sous-groupe de travail sur la sécurité maritime du Forum euro-méditerranéen des transports/Comité consultatif pour le Projet SAFEMED. Les Correspondants en charge de la Prévention du REMPEC et, dans certain cas, les autres Correspondants du REMPEC ont été maintenus informés, autant que possible, des développements relatifs à la mise en œuvre du Projet.

7. La plupart des activités du Projet SAFEMED s'inscrivent dans la lignée des objectifs spécifiques de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution provenant des navires. Dans ce contexte, les tâches du Projet qui le permettaient ont été étendues à d'autres Parties contractantes de la Convention de Barcelone non bénéficiaires du Projet. De plus, ces Parties contractantes ont également profité indirectement de plusieurs études et directives ordonnées dans le cadre du Projet et qui peuvent s'appliquer à l'ensemble des États côtiers méditerranéens.

8. Au cours de la mise en œuvre du Projet SAFEMED, des missions sur le terrain ont été réalisées dans les pays bénéficiaires du Projet pour aider ces derniers à évaluer leurs besoins et leurs priorités en vue d'adapter leur législation nationale, de renforcer leurs capacités administratives et techniques et d'améliorer leur conformité aux conventions maritimes internationales. Les missions d'évaluation des besoins couvraient les aspects suivants : Administrations de l'État du pavillon, Système d'information pour la gestion du trafic maritime (VTMIS), Annexe I de la Convention MARPOL, Code IMDG, Code ISM et Code ISPS.

9. Dans le cadre du Projet SAFEMED, les Études, Directives et Procédures suivantes ont été préparées pour aider les bénéficiaires dans la mise en œuvre des conventions maritimes internationales:

- Directives et procédures pour faciliter la prise de décision quant à la Désignation de lieux de refuge ;
- Directives et procédures relatives à la sécurité de collecte et à l'élimination définitive des déchets des produits antisalissures ;
- Étude de modèles possibles pour les Administrations de l'État du pavillon ;
- Cadre pour le contrôle adéquat des Sociétés de classification ;
- Directives concernant le processus de ratification de l'Annexe VI de la Convention MARPOL et les travaux de préparation requis pour soumettre à l'OMI une demande de désignation de la mer Méditerranée comme Zone de contrôle des émissions de SOx (SECA) ;
- Examen de sources de financement possibles d'Installations de réception portuaires et de Systèmes d'information pour la gestion du trafic maritime ;

- Étude sur les flux du transport maritime en mer Méditerranée.

10. Dix-sept étudiants de huit pays bénéficiaires du Projet SAFEMED ont reçu des bourses d'études financées par le Projet pour pouvoir suivre des cours universitaires à l'Institut international de droit maritime (IMLI) de Malte et à l'Université Maritime Mondiale (UMM) de Malmö en Suède. De plus, un grand nombre de hauts fonctionnaires des gouvernements bénéficiaires et, parfois, d'autres Parties contractantes de la Convention de Barcelone ont participé aux activités suivantes de renforcement des capacités, organisées dans le cadre du Projet :

- Cours de formation accélérée relatif aux enquêtes sur les accidents.
- Atelier sur le Programme facultatif d'audit des États membres de l'OMI ;
- Cours de formation accélérée sur l'Application par l'État du pavillon des instruments obligatoires ;
- Journée d'information sur le Système d'information pour la gestion du trafic maritime (VTMIS) ;
- Cours de formation des opérateurs/responsables de systèmes VTS ;
- Atelier sur les lieux de refuge ;
- Séminaire international INFOPOL sur la lutte contre la pollution marine aux hydrocarbures ;
- Séminaire sur la Convention internationale sur le contrôle des produits antisalissures dangereux sur les navires, 2001, (Convention AFS) ;
- Cours de formation sur la Convention Bunkers (Soutes), 2001 ;
- Séminaire sur l'influence de l'élément humain sur les accidents maritimes.

11. Pour accroître la visibilité du Projet et soutenir la diffusion de l'information, un site Web dédié au Projet SAFEMED [www.safemedproject.org] a été créé. Les bénéficiaires du Projet et tous les visiteurs intéressés peuvent ainsi se tenir informés de l'avancée des activités du Projet. Des rapports du Projet et des documents connexes y sont également proposés au téléchargement. En prévision du prochain Projet SAFEMED II présenté ci-après, le site Web du Projet va être restructuré pour devenir plus interactif et faciliter les recherches de contenus. Le nouveau site Web devrait être opérationnel en mai 2009.

12. Au moment où nous rédigeons le présent document, la mise en œuvre du Projet SAFEMED est quasiment terminée. À la date de clôture du Projet, toutes les tâches prévues seront normalement mises en œuvre avec succès. Un rapport de situation des activités mises en œuvre entre janvier 2006 et février 2009 est joint en Annexe au présent document.

Prochain Projet SAFEMED II

13. Les résultats de SAFEMED I ont convaincu la Commission Européenne et les pays méditerranéens partenaires d'organiser un second Projet régional SAFEMED (SAFEMED II), également financé par le Fonds MEDA de l'Union Européenne. Comme pour SAFEMED I, le Projet SAFEMED II sera également mis en œuvre sur trois ans par le REMPEC, entre 2009 et 2011.

14. À la suite des travaux menés à bien dans le cadre de SAFEMED I, le Projet SAFEMED II devrait aider les pays méditerranéens partenaires à mettre en œuvre les actions relatives au transport maritime et pertinentes du Plan d'action régional du transport (PART), adopté en 2007 pour le Programme méditerranéen 2007-2013 dans le cadre du Forum euro-méditerranéen des transports. Avec l'aide et l'expertise de l'équipe REMPEC chargée du Projet, le Projet SAFEMED II aidera les pays méditerranéens partenaires à progresser davantage sur la feuille de route.

15. SAFEMED II étant la suite logique du Projet original, les objectifs principaux et spécifiques de ce nouveau Projet seront les mêmes que ceux de SAFEMED I. Le Projet SAFEMED II portera sur les grandes catégories d'activités suivantes : Application des instruments obligatoires par l'État du pavillon, contrôle par l'État du port, Systèmes d'information pour la gestion du trafic maritime (VTMIS) et services connexes, protection du milieu marin et sûreté des navires et des installations portuaires. Le Projet inclura également des activités de sensibilisation et d'accroissement de la visibilité, ainsi que des activités de soutien. Un résumé de l'annexe technique du Projet SAFEMED II est inclus dans le document REMPEC/WG.INF.6.

16. Comme c'était le cas pour le Projet SAFEMED I, la plupart des activités du Projet SAFEMED II s'inscrivent dans la lignée de certains objectifs spécifiques de la Stratégie régionale pour la

prévention et la lutte contre la pollution provenant des navires. Le REMPEC a donc décidé d'inclure quelques-unes des activités du Projet SAFEMED II dans sa proposition de programme de travail du Centre pour l'exercice biennal 2010-2011 (REMPEC/WG.30/10). Ceci vise à créer une certaine synergie avec les activités du REMPEC, ainsi qu'à encourager la participation aux activités de SAFEMED II des Parties contractantes non bénéficiaires du Projet.

La Réunion des Correspondants est invitée à prendre note des informations communiquées, à en tenir compte lors des délibérations du Point 10 de l'ordre du jour (Proposition d'un programme des activités du REMPEC pour l'exercice biennal 2010-2011) et à les commenter si nécessaire.

ANNEXE

RAPPORT DE SITUATION DES ACTIVITÉS DU PROJET SAFEMED MISES EN ŒUVRE ENTRE JANVIER 2006 ET FÉVRIER 2009

Activité 1 Application des instruments obligatoires par l'État du pavillon et contrôle des sociétés de classification		
Tâche n°	Titre	Statut
1.1 P	Préparation/recueil d'informations afin de connaître quels pays ont rempli et/ou mis à jour le Formulaire d'autoévaluation de l'OMI et d'assister ceux qui ne l'ont pas fait.	Achevée : Deux experts ont été recrutés pour cette Tâche et pour la Tâche 1.2 P. Ils ont réalisé des missions sur le terrain dans huit pays bénéficiaires entre avril et juillet 2006. Les Rapports ont été diffusés.
1.2 P	Évaluation des formations/qualifications auprès des administrations des États du pavillon.	Achevée. Voir Tâche 1.1 P
1.3 P	Formation des candidats des pays méditerranéens partenaires dans les instituts et universités UMM, AMI & IMLI.	Achevée : Cette tâche était une tâche de préparation de sessions de formations courtes et longues organisées par les institutions universitaires de l'OMI. Toutes les étapes requises, avec la WMU et l'IMLI, ont été réalisées dans les délais. AMI: Voir Tâche 1.6 O
1.4 O	Identification d'éventuels modèles de normes relatives aux administrations des États du pavillon.	Achevée : Un expert a été recruté pour mener à bien cette tâche entre octobre 2006 et avril 2007. Le Rapport a été diffusé.
1.5 O	Participation au cursus du Master en droit à l'IMLI pour les candidats des partenaires méditerranéens dûment qualifiés.	Achevée : Trois candidats provenant de Jordanie, du Liban et de Turquie ont été diplômés en mai 2007 et trois autres candidats de Jordanie, de Tunisie et de Turquie ont été diplômés en mai 2008. Suite à un nouvel appel à nominations pour l'année universitaire 2008-2009, trois candidats de Jordanie, d'Égypte et d'Algérie suivent actuellement des cours à l'IMLI et devraient être diplômés en mai 2009.

Activité 1 (suite) Application des instruments obligatoires par l'État du pavillon et contrôle des sociétés de classification		
Tâche n°	Titre	Statut
1.6 O	Cours de formation accélérée sur les enquêtes sur les accidents pour les partenaires méditerranéens à l'AMI.	<p>Achevée : L'Académie maritime internationale (AMI) de l'OMI étant fermée provisoirement, en accord avec la CE, l'Université Maritime Mondiale (UMM) de Malmö en Suède a été contactée pour organiser un cours de formation relatif aux enquêtes sur les accidents dans ses locaux, du 6 au 10 octobre 2008.</p> <p>Le cours de formation relatif aux enquêtes sur les accidents a bien eu lieu à l'UMM, du 6 au 10 octobre 2008. 14 personnes de 8 pays bénéficiaires y ont participé.</p> <p>Le Rapport a été diffusé.</p>
1.7 O	Création d'un cadre pour le contrôle adéquat des sociétés de classification.	<p>Achevée : Un expert a été recruté pour mener à bien cette tâche entre octobre 2006 et avril 2007.</p> <p>Le Rapport a été diffusé.</p>
1.8 O	Préparation des Partenaires Méditerranéens au Programme facultatif d'audit de l'OMI et à la réglementation proposée par l'UE.	<p>Achevée : Un Atelier régional de trois jours sur la mise en œuvre du Programme facultatif d'audit des États membres de l'OMI (le Programme VIMSAS) a été organisé à Malte du 4 au 6 mars 2008. Vingt-deux délégués en provenance de huit pays bénéficiaires du projet SAFEMED, mais aussi de Malte et de la principauté de Monaco ont pris part à l'atelier de travail.</p> <p>Le Rapport a été diffusé.</p>
1.9 O	Participation aux cours du Master de Sciences à l'UMM pour les candidats des partenaires méditerranéens dûment qualifiés.	<p>Achevée : Suite à la sélection organisée en octobre 2006, quatre candidats ont été admis et ont commencé leurs études en janvier 2007. Ces quatre candidats (d'Algérie, d'Égypte, des Territoire palestiniens et de Turquie) ont obtenu leur diplôme en octobre 2008.</p> <p>En août 2007, un second appel pour l'affectation de bourses a été lancé à l'ensemble des bénéficiaires du Projet pour l'année universitaire 2008-2009. Quatre candidats ont été sélectionnés et se sont vu accorder une bourse d'études. Ces candidats (2 d'Algérie, 1 de Syrie et 1 de Tunisie) ont commencé leurs études en mars 2008 et devraient être diplômés en octobre 2009.</p>

Activité 1 (suite) Application des instruments obligatoires par l'État du pavillon et contrôle des sociétés de classification		
Titre		Statut
1.10 O	Cours de formation accélérée spécialisé sur l'Application par l'État du pavillon des instruments obligatoires (OMI) et la réglementation associée de l'UE, à l'UMM.	<p>Achevée : Le cours sur l'Application par l'État du pavillon des instruments obligatoires a été dispensé à l'UMM, en Suède, du 5 au 9 novembre 2007. 14 personnes de 8 pays bénéficiaires y ont assisté.</p> <p>Le Rapport a été diffusé.</p>

Activité 2 Sécurité de la navigation par le développement de systèmes de suivi du trafic		
Tâche n°	Titre	Statut
2.1 P	Inventaire des infrastructures du système d'information sur la surveillance du trafic de navires (VTMIS) et description de systèmes d'échange de données disponibles auprès des partenaires méditerranéens.	<p>Achevée : Deux experts ont été recrutés pour cette tâche. Ils ont assisté 9 bénéficiaires durant les mois de novembre et de décembre 2006.</p> <p>Sous-action (7) – Le rapport sur les sources potentielles de financement de l'équipement VTS, confié à l'expert recruté pour la Tâche 3.2 P, a été achevé en novembre 2006.</p> <p>Les Rapports ont été diffusés.</p>
2.2 P	Préparation et organisation de la journée d'information sur les VTMIS.	<p>Achevée : La journée d'information s'est tenue à Trieste, en Italie, en octobre 2006, et a bénéficié du soutien technique de l'Agence Européenne pour la Sécurité Maritime (AESM). Cet événement a été organisé en collaboration avec les Gardes-côtes italiens. 28 délégués de 15 États côtiers méditerranéens y ont participé, dont 9 bénéficiaires du projet SAFEMED.</p> <p>Le Rapport a été diffusé.</p>

2.3 O	Étude sur les flux du transport maritime en mer Méditerranée.	<p>En cours : Les données historiques datant de 2004 et 2005 ont été achetées auprès de la Lloyds Maritime Intelligence Unit (LMIU) afin de développer un Système d'information géographique (SIG). Un autre contrat a été signé en décembre 2008 avec la LMIU prévoyant l'achat de données historiques datant de 2006/2007. Ces données devraient être disponibles en mars 2009.</p> <p>Le contrat sur le SIG ayant été accordé, le SIG est à présent en cours de développement et devrait être mis en ligne à la fin du mois de mars 2009.</p> <p>Les résultats de l'« Étude sur les flux du transport maritime en mer Méditerranée » ont été diffusés en août 2008.</p>
-------	---	---

Activité 2 (suite) Sécurité de la navigation par le développement de systèmes de suivi du trafic

Tâche n°	Titre	Statut
2.4 O	Programmes de formation pour les responsables et opérateurs des Services de trafic des navires (VTS).	<p>Achevée : Deux stages de formation de cinq jours sur les VTS ont été organisés au South Tyneside College, à South Shields, Tyne & Wear, Royaume-Uni du 3 au 14 septembre 2007. Le premier stage organisé du 3 au 7 septembre incluait 10 participants venus d'Algérie, d'Égypte, de Jordanie, d'Israël et du Maroc. Le second, organisé du 10 au 14 septembre, comptait quant à lui 8 participants venus du Liban, de Syrie, de Tunisie et de Turquie.</p> <p>Le Rapport a été diffusé.</p>
2.5	Identification du cadre de coopération avec l'Agence Européenne pour la Sécurité Maritime (AESM).	<p>En cours : Le rapport sur les besoins et attentes des bénéficiaires du projet SAFEMED quant à la coopération avec l'AESM devrait être finalisé d'ici le premier trimestre 2009.</p>

Activité 3 Protection du milieu marin		
Tâche n°	Titre	Statut
3.1 P	Identification des obstacles à et des conditions pour la mise en œuvre de la Convention MARPOL en tenant compte de la stratégie du REMPEC liée au Protocole de prévention et de lutte contre la pollution annexé à la Convention de Barcelone.	<p>Achevée : Cette tâche a été fusionnée avec la Tâche 3.4 O en raison de leur similitude. (voir également la Tâche 3.4 O).</p> <p>Deux experts ont été mandatés pour évaluer les besoins et attentes des bénéficiaires du projet. Leurs missions sur le terrain se sont achevées au premier semestre 2008.</p> <p>Les premiers résultats de ces missions ont été présentés et débattus à l'occasion du Séminaire régional sur les déversements illégaux des navires et la poursuite des contrevenants organisé par le REMPEC du 27 au 30 novembre 2007 à Marseille, en France.</p> <p>Les Rapports ont été finalisés et diffusés fin 2008.</p>
3.2 P	Identification d'initiatives supplémentaires en matière d'installations de réception portuaires, basée sur l'expérience acquise au niveau européen via l'application de la directive 2000/59 de l'UE.	<p>Achevée : L'expert mandaté a rendu visite à toutes les institutions financières figurant sur la liste approuvée entre le mois d'octobre et le mois de novembre 2006.</p> <p>Le Rapport sur les sources potentielles de financement d'installations de réception portuaires a été diffusé.</p>

Activité 3 (suite) Protection du milieu marin		
Titre		Statut
3.3 O	Identification des procédures à mettre en œuvre pour faciliter la désignation des lieux de refuge.	<p>Sous-action (a) - Achevée : Un expert a été recruté pour mener à bien cette tâche. Les résultats de son étude sur les lignes directrices et procédures requises pour faciliter la désignation de lieux de refuge ont été présentés et débattus à l'occasion de l'Atelier régional sur les lieux de refuge organisé à Barcelone, en Espagne, en novembre 2006. (cf. Sous-action (d))</p> <p>Le Rapport a été diffusé.</p> <p>Sous-actions (b) et (c) - En cours : Un contrat a été signé avec un expert en mai 2008. L'étude devait s'achever fin 2008. Toutefois, l'expert engagé n'est pas parvenu à finaliser sa mission. L'étude devrait donc être achevée fin mars 2009.</p> <p>Sous-action (d) - Achevée : L'Atelier sur les lieux de refuge a été organisé à Barcelone, en Espagne, du 28 au 30 novembre 2006, en collaboration avec les autorités espagnoles. 11 personnes sont intervenues devant 52 participants de 19 États côtiers méditerranéens, parmi lesquels des représentants de 8 bénéficiaires du projet SAFEMED.</p> <p>Le Rapport a été diffusé.</p>
3.4 O	Prévention et contrôle de pollution par les navires dans le bassin méditerranéen.	Cette tâche a été fusionnée avec la Tâche 3.1 P en raison de la similitude des domaines couverts et des plannings (voir également la Tâche 3.1 P).
3.5 O	Cours de formation accélérée sur la prévention et le contrôle de la pollution.	<p>Achevée : La formation INFOPOL s'est tenue à Brest et à Marseille, en France, du 11 au 22 juin 2007. Les délégués de 9 bénéficiaires du projet SAFEMED y ont participé.</p> <p>Le Rapport a été diffusé.</p>

Activité 3 (suite) Protection du milieu marin		
Tâche n°	Titre	Statut
3.6 O	Proposition d'une stratégie de gestion cohérente des eaux de ballast en coopération avec l'UE.	<p>Achevée : La mise en œuvre de cette tâche a été revue en étroite collaboration avec la CE afin d'envisager l'inclusion de la mer Méditerranée dans le Projet de Partenariat GloBallast d'une durée de cinq ans conclus entre le FEM, le PNUD et l'OMI. Il a été convenu que cette tâche serait consacrée au développement de capacités de formation aux études de référence portuaires.</p> <p>Un Cours de formation sur les Études de Référence Biologiques Portuaires a été organisé à Istanbul, en Turquie, du 21 au 24 octobre 2008, en coopération avec les autorités nationales compétentes de Turquie. Ce cours a été suivi par 43 personnes. 17 d'entre elles avaient été déléguées par 9 bénéficiaires.</p> <p>Le Rapport a été diffusé.</p>
3.7 O	Assistance à la préparation de proposition de désignation de la mer Méditerranée comme zone de contrôle des émissions de SOx au titre de l'Annexe VI de MARPOL.	<p>Achevée : Un expert a été recruté pour mener à bien cette tâche entre novembre 2006 et novembre 2007. Conformément aux Termes de référence, le rapport de l'expert a été divisé en deux parties. La première partie traite du processus de ratification de l'Annexe VI de la convention MARPOL et la seconde des travaux de préparation requis pour soumettre à l'OMI une demande de désignation de la mer Méditerranée comme zone de contrôle des émissions de SOx (SECA).</p> <p>Le Rapport a été diffusé.</p>
3.8 O	Assistance à la ratification et à l'application de la Convention AFS.	<p>Sous-action (a) - Achevée : Un expert a été recruté pour mener à bien cette tâche entre novembre 2006 et novembre 2007. Les procédures respectueuses de l'environnement, préparées par l'expert, pour la suppression des systèmes antisalissures nuisibles et le nettoyage des coques des navires ont été débattues à l'occasion du séminaire sur la Convention AFS organisé en Égypte. (voir la sous-action (b)). Le Rapport, procédures incluses, a été diffusé.</p> <p>Sous-action (b) - Achevée : Le Séminaire sur la Convention AFS a été organisé au Caire, en Égypte, du 24 au 26 avril 2007, en collaboration avec le Gouvernement égyptien. 28 participants de pays méditerranéens et 11 intervenants y ont participé. Les procédures présentées ont été débattues durant le séminaire et des amendements ont été proposés.</p> <p>Le Rapport a été diffusé.</p>

Activité 3 (suite) Protection du milieu marin		
Tâche n°	Titre	Statut
3.9 O	Évaluation des besoins en matière d'application du Code IMDG.	Achevée : Des Termes de Référence ont été préparés et un expert a été recruté pour mener à bien cette tâche. Le contrat a été signé en décembre 2007. Les missions sur le terrain ont été effectuées au cours du premier semestre 2008. Les Rapports ont été diffusés.
3.10 O	Organisation d'un cours de formation sur l'application de la Convention BUNKERS/SOUTES.	Achevée : La session de formation régionale sur la Convention Bunkers/Soutes a été organisée du 5 au 7 juin 2006 à Malte. Elle a réuni 45 participants de 22 pays différents. Les 6 chargés de cours se sont dits extrêmement satisfaits, tout comme les participants. Le Rapport a été diffusé.

Activité 4 L'élément humain, une source permanente de préoccupation dans la culture de sécurité maritime		
Tâche n°	Titre	Statut
4.1 O	Préparation et organisation d'un séminaire régional ad hoc sur l'influence de l'élément humain dans les accidents maritimes.	Achevée : Un séminaire régional de 3 jours sur l'élément humain et son influence dans les accidents maritimes a été organisé dans les locaux de l'AESM à Lisbonne, au Portugal, du 17 au 19 juin 2008, qui a réuni 11 intervenants et plus de 25 participants, dont 16 délégués de bénéficiaires. Le Rapport a été diffusé.
4.2 O	Évaluation de l'application du Code ISM et identification de problèmes communs éventuels.	Achevée : Des Termes de Référence ont été préparés et deux experts ont été recrutés pour mener à bien cette tâche. Les évaluations sur le terrain ont débuté en avril 2008 pour s'achever en juillet 2008. Les rapports ont été finalisés en octobre 2008. Les Rapports ont été diffusés.

Activité 5 Sûreté des navires et des installations portuaires dans la zone méditerranéenne		
Tâche n°	Titre	Statut
5.1 O	Évaluation de l'application du Code ISPS de l'OMI.	Achevée : Deux experts ont été recrutés pour mener à bien cette tâche, l'un pour les pays anglophones et l'autre pour les pays francophones. Les missions sur le terrain se sont effectuées dans 9 des pays bénéficiaires entre octobre 2006 et mars 2007. Les Rapports ont été diffusés.
5.2 O	Recommandations sur l'amélioration du niveau de sécurité maritime auprès des Partenaires méditerranéens.	Achevée : Des recommandations sur l'amélioration du niveau de sécurité maritime dans les pays méditerranéens partenaires ont été préparées. Un rapport a également été soumis à la CE en septembre 2007.

Activité 6 Site Web de SAFEMED		
Tâche n°	Titre	Statut
6.1 O	Développement et maintien à jour d'un site Web dédié au projet SAFEMED.	Achevée : Les versions anglaise et française du site Web sont désormais en ligne. Son contenu est par ailleurs mis à jour régulièrement. Une restructuration du site Web est toutefois en cours pour rendre le site plus interactif en exploitant l'état de l'art des technologies.

Activité 7 Coordination avec d'autres projets		
Tâche n°	Titre	Statut
7.1 O	Coordination avec les projets en cours et à venir	<p>En cours : Cette coordination entre les divers projets et activités menés par le REMPEC est assurée en interne dans le cadre de l'application de son programme d'activités et de sa stratégie, et en externe par le biais d'un contact permanent avec le projet EuroMed Transport et d'autres projets Euromed liés au transport maritime, comme l'initiative des autoroutes de la mer dans la Méditerranée (MEDA MoS) et le projet METIS. Par ailleurs, le projet SAFEMED facilite l'exécution de certaines actions du Plan d'action régional du transport (PART), approuvé au cours du 8^{ème} Forum euro-méditerranéen des transports. Des contacts réguliers avec le Conseiller résident de jumelage ont été maintenus au sujet de la position particulière du Maroc, bénéficiaire d'un Projet de jumelage de l'UE. Ceci s'applique également à l'Égypte et à la Turquie, bénéficiaires de Projets de jumelage de l'UE sur la Sécurité maritime. Le projet SAFEMED a financé la participation des Conseillers résidents de jumelage à la 4^{ème} réunion du Sous-groupe de travail sur la sécurité maritime du Forum euro-méditerranéen des transports, qui agit également en qualité de Comité consultatif pour le Projet. Le maintien d'un contact régulier avec les représentants de la DG TREN de la CE facilite également la coordination avec les projets sur le transport maritime financés par l'UE, qu'ils soient en cours ou à venir. Au cours de l'année 2008, l'équipe du Projet SAFEMED a suivi de près les avancées de l'initiative Union pour la Méditerranée (UpM).</p>

Activité 8 Suivi des avancées du Projet SAFEMED		
Tâche n°	Titre	Statut
8.1 O	Recommandations pour le suivi du Projet SAFEMED	<p>En cours : Des recommandations sur le suivi du Projet SAFEMED sont émises durant les réunions du Forum euro-méditerranéen des transports et du sous-groupe de travail sur la sécurité maritime du Forum. Des recommandations sont également soumises à la CE sur demande. Une réunion bilatérale entre la CE (AidCo et DG TREN) et l'équipe du Projet SAFEMED a été organisée à Bruxelles le 1^{er} décembre 2008 afin de suivre les avancées du Projet et de discuter du suivi à y donner dans le cadre de la mise en œuvre de SAFEMED II.</p> <p>À la demande de la DG d'AidCo de la CE, en juillet 2007, trois experts ont été recrutés pour mener à bien des travaux préparatoires (préparation de l'Annexe technique et du budget incluse) en vue du suivi du Projet SAFEMED II. L'équipe actuelle du Projet SAFEMED a préparé les Termes de Référence nécessaires à ces trois experts et coordonné leur travail. Les rapports des trois experts ont été soumis à la CE en octobre 2007.</p> <p>En décembre 2007, à l'issue des travaux préparatoires, la CE et l'OMI (en qualité de représentant du REMPEC) ont conclu et signé un contrat portant sur le Projet SAFEMED II. Afin de tenir compte des résultats consolidés du Projet SAFEMED, comme convenu, une révision des tâches et du budget de l'Annexe technique du Projet SAFEMED II initialement approuvés a été menée au premier semestre 2008 et soumise à la CE en juin 2008. La version finale de l'Annexe technique a également été approuvée. Un avenant au contrat sur le Projet SAFEMED II contenant la version validée de l'Annexe technique et du budget a été signé en décembre 2008.</p>

Observations générales sur la mise en œuvre du Projet

De manière générale, les délais initialement fixés pour la mise en œuvre du Projet ont été respectés. La grande majorité des tâches du Projet a été menée avec succès. Les sessions de formation accélérée ont globalement été fructueuses et ont permis le libre échange d'informations. Les formations longues se sont avérées attractives et extrêmement utiles. Toutefois, tous les bénéficiaires n'ont pas tiré parti de ces cours du fait que les officiels amenés à suivre ces formations longues doivent être nommés longtemps à l'avance. La pénurie de personnel qualifié au sein des Administrations et les lacunes en langue anglaise ont également constitué des obstacles. Concernant les missions d'évaluation des besoins et études théoriques, les bénéficiaires du projet se sont généralement montrés coopératifs. Le choix d'experts a été restreint par les honoraires standard prévus par le projet pour les services de conseil. Certains bénéficiaires n'ont pas pu mettre en œuvre la totalité du Projet du fait de la situation dans leur région. Les risques de sécurité inhérents à certaines régions ont également engendré des retards dans la mise en œuvre de certaines tâches et empêché l'organisation de certaines activités, notamment les séminaires/ateliers.